

(N° 67.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 MAI 1870.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1871.

(Voir les N^{os} 59 et 117 de la Chambre des Représentants et le N^o 47 du Sénat.)

Présents : MM. le Comte DE ROBIANO, BARBANSON, DOLEZ, le Vicomte ALBÉRIC
DU BUS DE GISIGNIES, DELECOURT et LONHIENNE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission de la Justice, à laquelle vous avez renvoyé le Budget de la Justice pour l'exercice de 1871, l'ayant examiné dans la réunion de ce jour, il n'a été fait aucune observation sur son contenu.

En conséquence, à la majorité de cinq voix contre une, votre Commission a l'honneur de vous en proposer l'adoption tel qu'il a été fixé par la Chambre des Représentants, au chiffre de quinze millions soixante-six mille neuf cent nonante-huit francs.

Le Président-Rapporteur,
LONHIENNE.